

LA LANGUE TAHITIENNE

par Yves Lemaitre - Orstom Papeete

Le tahitien appartient à la grande famille des langues austronésiennes. On distingue traditionnellement trois branches dans cette famille : les langues de type indonésien, les langues mélanésiennes et micronésiennes et enfin les langues polynésiennes. Les langues de cette famille sont parlées sur une aire géographique très vaste qui s'étend de Madagascar jusqu'à l'île de Pâques, et au nord jusqu'à Hawaï. Il existe entre 300 et 500 de ces langues représentant environ 10 % des langues parlées à la surface de la terre.

Les langues polynésiennes sont au nombre d'une quinzaine à l'intérieur du triangle polynésien et il en existe une dizaine à l'extérieur, au milieu des îles mélanésiennes ou micronésiennes. Les langues polynésiennes proviennent d'une langue aujourd'hui disparue : le Proto-Polynésien dont l'existence n'est connue que par des travaux de linguistique comparée. Cette langue aurait eu la même origine que le fidjien actuel. Les études récentes, fondées sur la méthode des innovations communes, considèrent que les langues polynésiennes sont apparues sous forme de cinq rameaux qui se sont détachés successivement. Ces cinq groupes linguistiques comprennent les langues qui s'apparentent respectivement au tongien, samoan, pascuan, marquisien et tahitien. Les groupes qui concernent plus particulièrement notre région sont le groupe marquisien qui comprend le hawaïen, le mangarevien et la langue de Rapa, et le groupe tahitien qui comprend le maori, les dialectes des Tuamotu, le rarotongien et les dialectes des Australes.

La langue tahitienne est parlée ou comprise dans toute la Polynésie française et sa zone d'influence s'étend même à Rarotonga et l'île de Pâques par l'intermédiaire de la radio. On peut considérer qu'elle est parlée par environ 80 000 habitants, soit 80 % des habitants de la Polynésie française y compris 35 % de bilingues.

- 9 AVR. 1974

D. R. S. T. O. M.

Collection de Références

342

6756 Ling.

Bien des gens s'interrogent sur les possibilités de s'exprimer qu'offre la langue tahitienne. La meilleure réponse est donnée par William Ellis, missionnaire de la Société des Missions de Londres arrivé à Tahiti en 1816. Il parle de la richesse, la variété, la précision et la pureté du langage des Tahitiens. Son témoignage date d'une époque où la langue tahitienne était celle d'une civilisation vivante et originale. On peut citer à l'appui des affirmations de Ellis les remarques du Professeur Levi qui a relevé dans le dictionnaire Davies (1851) quinze cent termes se rapportant à la psychologie. La langue s'est appauvrie malheureusement depuis cette époque. Une des preuves objectives en est la diminution considérable du vocabulaire : un Tahitien d'aujourd'hui ne connaît plus guère qu'un cinquième à un tiers des mots contenus dans une page d'un dictionnaire ancien. Une des causes probables de ce déclin réside dans les circonstances historiques qui ont suivi les premiers contacts de Tahiti avec les Européens.

Les bouleversements de la société tahitienne ont été considérables au cours des cinquante premières années. Tahiti est passé par une période d'instabilité politique, de guerres continues, accompagnée d'un phénomène de dépopulation. Cette période a été également celle d'une acculturation intense : conversion au christianisme, centralisation du pouvoir politique, introduction d'objets nouveaux, de nouvelles plantes, disparition des anciennes institutions, dissolution de la société des arioi, changement des habitudes vestimentaires...

La décadence de la littérature orale tahitienne a été amorcée, seul a pu être sauvé ce qui a été noté à temps par les missionnaires et les voyageurs. Les parties de vocabulaire qui ont disparu sont celles qui étaient liées à des activités, des habitudes ou des institutions qui n'existent plus actuellement : le vocabulaire de la guerre, de l'ancienne religion, des techniques de pêche. On peut observer également que la langue commune qu'on trouve dans des lettres écrites en tahitien au XIX^{ème} siècle ou dans la traduction des fables de La Fontaine datant de 1875 est beaucoup plus proche de la langue d'aujourd'hui que ne l'est la traduction de la Bible, qui est écrite dans un style académique et solennel. De même, la langue des anciens textes sacrés tahitiens tels qu'on les trouve dans "Tahiti aux temps anciens" est tout à fait hermétique, cette langue était probablement déjà archaïque il y a 150 ans. La langue actuelle semble donc la survivance de la langue commune de l'ancienne société.

La langue tahitienne peut-elle être adaptée au monde

moderne ? Il est possible sans aucun doute d'accroître le vocabulaire par emprunt, par formation de mots composés ou enfin par création de nouveaux mots en s'inspirant par exemple de racines polynésiennes connues, mais c'est là une tâche difficile. Rappelons que, vers 1955, l'académie égyptienne avait créé 10 000 termes scientifiques nouveaux et la commission indonésienne du langage en avait créé 14 000 et pourtant cela ne suffisait pas pour que tout l'enseignement en sciences et médecine soit donné dans la langue du pays. Il semble donc possible d'adapter la langue tahitienne au monde moderne jusqu'à un certain niveau, nécessairement limité à cause du faible nombre de personnes parlant le tahitien. Le nombre restreint de lecteurs possibles ne peut pas laisser espérer que les livres en tahitien soient jamais très nombreux. Quant aux traductions, leur coût pour un petit nombre de lecteurs est nécessairement très élevé.

Le développement de la langue tahitienne peut-il lui permettre de remplacer le français ? Il ne semble pas que le tahitien et le français répondent aux mêmes besoins. Ces deux langues ne sont donc pas incompatibles mais complémentaires. Le français est une langue parlée par 85 millions d'habitants (8ème rang mondial pour le nombre de locuteurs), langue qui a une audience internationale. Elle est un outil de promotion culturelle scientifique et technique, elle permet les échanges internationaux. Il semble exclu que la langue tahitienne permette d'atteindre les mêmes objectifs. C'est une des difficultés qui s'oppose à une extension de l'usage du tahitien. L'apprentissage du français est considéré comme un moyen de promotion sociale par les familles. Il est possible que l'introduction du tahitien comme moyen d'enseignement, si cela devait se produire au détriment du français, suscite certaines résistances, car une telle mesure pourrait passer pour une tentative de l'élite connaissant le français pour se maintenir en place.

Par contre, la langue tahitienne est irremplaçable pour la connaissance de l'ancienne civilisation, pour la connaissance de la nature tahitienne (poissons, plantes...) Ajoutons encore qu'elle fait partie de la personnalité tahitienne, car il n'est pas indifférent de s'exprimer dans une langue ou dans une autre, chacune correspond à une vision du monde particulière et un terme n'a pas forcément son équivalent. Ainsi le vocabulaire des bruits, des odeurs, des couleurs, des maladies, des goûts est notablement différent en français et en tahitien. Indépendamment de toute question fonctionnelle et de toute notion d'efficacité, il est certain que l'on doit prendre en considération l'attachement senti-

mental des tahitiens pour leur langue. Cet attachement bien compréhensible répond aux besoins de s'identifier à un groupe social par des traits culturels qui lui sont particuliers. Ce désir d'intégration sociale est d'ailleurs plus profondément ressenti par ceux qui parlant bien le français n'ont qu'une connaissance superficielle du tahitien.

En ce qui concerne l'introduction de la langue tahitienne dans l'enseignement, on doit distinguer entre la langue moyen d'enseignement et la langue objet d'enseignement. La langue tahitienne comme moyen d'enseignement aurait l'avantage, si elle était introduite dans les premières années de l'enseignement primaire, de favoriser l'adaptation à l'école des jeunes enfants en minimisant la coupure entre le milieu familial et celui de l'école. Il est certain que l'enseignement en tahitien ne pourrait pas dépasser un niveau relativement simple au-delà duquel on devrait avoir recours au français. La langue tahitienne pourrait être introduite dans l'enseignement secondaire comme objet d'enseignement, en particulier pour la formation des instituteurs. Une certaine normalisation de la langue, et de l'orthographe en particulier, serait sans doute nécessaire.

Le problème de la préservation de la langue tahitienne est un des aspects d'une question plus vaste : rendre compatible l'adaptation au monde moderne avec le maintien des valeurs traditionnelles qu'on doit éviter de sacrifier aux exigences de l'efficacité et du progrès.

BULLETIN de la Société des Etudes Océaniques

POLYNÉSIE ORIENTALE



Sept. 1973

TOME XV N° 11 ET 12 - N° 184 -185

6756